

Plusieurs épisodes en Savoie :

- ✓ La Rochette (1997 2005 2009)
- ✓ Les Bauges (2000 et 2007)
- ✓ Plateau de la Leysse (2006)

# LA FIÈVRE CHARBONNEUSE

## Communes à risque avec vaccination obligatoire :

- ✓ Arvillard
- ✓ Betton Bettonet
- ✓ Champlarent
- ✓ Détrier
- ✓ Etable
- ✓ Hauteville
- ✓ La Chapelle Blanche
- ✓ La Croix de la Rochette
- ✓ La Rochette
- ✓ La Table
- ✓ La Trinité
- ✓ Bourget en Huile
- ✓ Le Pontet
- ✓ Le Verneil
- ✓ Planaise
- ✓ Rotherens
- ✓ St Pierre de Soucy
- ✓ Villard d'Héry
- ✓ Villard Léger
- ✓ Villard Sallet
- ✓ Villaroux



**Vous résidez sur une commune à  
risque :**  
**Contactez votre vétérinaire pour  
faire vacciner vos animaux !**

## La Maladie

La maladie du charbon, également appelée fièvre charbonneuse, est une maladie infectieuse aiguë causée par la bactérie *Bacillus anthracis*. C'est une zoonose, c'est-à-dire qu'elle affecte principalement les animaux mais atteint également l'homme. **Elle s'observe le plus souvent chez les animaux herbivores (bovins, ovins, caprins, équins).**

A la faveur d'un retournement de la terre (travaux, campagnols...), les spores présentes dans le sol peuvent remonter à la surface. Les herbivores se contaminent alors le plus souvent en pâturant.

Les cas les plus fréquents se produisent lors de fortes chaleurs, après une période de sécheresse.

**Les spores peuvent faire une réapparition des années, voire même des siècles plus tard.**

## Contamination

### Symptômes

#### Forme brutale :

Mort brutale comme si l'animal avait été foudroyé



#### Forme plus lente :

- Fièvre
- Arrêt de la rumination
- Phases d'excitation
- Troubles respiratoires
  - convulsions
  - Hémorragies...



Le sang d'un animal atteint de charbon est **noir, poisseux et ne coagule pas**.

Ces symptômes peuvent entraîner la mort de l'animal s'il n'est pas soigné très rapidement par des **antibiotiques**.

**En cas de doute, portez des gants jetables pour manipuler les animaux.**

**Si vous constatez de tels symptômes, prenez contact le plus rapidement possible avec votre vétérinaire, votre réaction doit être immédiate !**

La vaccination des animaux à risque est un moyen préventif efficace pour éviter la contamination dans les communes ayant déjà connues des cas.

Il existe un **vaccin pour les bovins et les ovins** à réaliser une fois par an en hiver ou avant la mise à l'herbe. **Cette vaccination est obligatoire pour les animaux présents sur les communes à risque (arrêté préfectoral du 24/11/2009).**

Il protège ensuite les animaux pendant toute la période de pâturage !

Prenez contact avec votre vétérinaire !

## Prévention